



Gérer les terres agricoles de la Commune : quelle(s) procédure(s) et quel(s) contrat(s) choisir ?

Date : Mardi 28 mars 2023 - 9h30 à 12h30 (heure métropolitaine)

Durée : 3 heures

Lieu : Visioconférence (application Zoom)

Accessibilité : formation accessible aux personnes en situation de handicap. Pour tout renseignement, merci de contacter le référent handicap au 01 45 49 48 49 ou par mail à l'adresse formation@seban-avocat.fr

Tarif : 450 € H.T. par participant

Informations et inscriptions : formation@seban-avocat.fr et au 01 45 49 48 49.

Délai d'accès : Inscription ouverte jusqu'à deux jours ouvrés avant la formation

PROGRAMME

Quelle(s) procédure(s) et quel(s) contrat(s) choisir pour louer ou mettre à disposition le foncier agricole communal ? Seront notamment abordés :

- Quel contrat pour quel projet ?
- Terres agricoles et commande publique
- Les appels à projet
- Les fondamentaux du bail rural et les spécificités liées à la qualité du bailleur, personne publique

OBJECTIFS

Connaître les outils juridiques à disposition des communes, propriétaires de foncier agricole, pour maintenir, développer et optimiser l'agriculture sur leurs territoires.

PUBLIC CONCERNE

- Maires
- Directeurs généraux
- Juristes

PREREQUIS

Aucun.



INTERVENANTS



Damien Simon

Avocat associé de SEBAN NOUVELLE AQUITAINE



Héloïse Guicquel

Avocate de SEBAN NOUVELLE AQUITAINE

METHODES PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Exposé de l'état du droit et des évolutions récentes
- Approche pratique en lien avec l'expérience des dossiers traités par l'avocat
- Questions / réponses avec les participants
- Discussion autour des retours d'expérience
- Support pédagogique transmis à l'issue de la formation.

DISPOSITIF DE SUIVI DE L'EXECUTION DE L'EVALUATION DES RESULTATS DE LA FORMATION

- QCM
- Questionnaire de satisfaction à chaud et à froid
- Feuille d'émargement
- Certificat de réalisation
- Espace extranet individualisé